

## L'HOMME DE LA ROCHE.

## CHRONIQUE

## DE LA VILLE DE LYON,

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an. . . 16 francs.

Pour six mois. . . 8

Pour trois mois. . . 4

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal,

Rue Mercière, 58 au 1<sup>er</sup>.

PARAISANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au Bureau du Journal, grande rue Mercière, 58, au 1<sup>er</sup>. Une boîte est placée à la porte.

On rendra compte de tous les ouvrages dont 2 exemplaires seront déposés au Bureau.

Journal des intérêts locaux et du département du Rhône. — Extrait des journaux. — Faits divers. — Littérature. — Théâtres. — Tribunaux. — Variétés. — Modes et Annonces. — Lithographies, etc.

## CHRONIQUE LOCALE.

La cour d'assises du Rhône dans son audience du 21 de ce mois, a condamné aux travaux forcés à perpétuité le nommé Claude Sauvers, accusé d'homicide volontaire suivi de vol.

Dans son audience du 23, la même cour a condamné la nommée Laurence Guiffroy, âgée de 30 ans, à 5 ans d'emprisonnement pour vol d'objets de merceries, commis au préjudice des mariés Oger, demeurant place Louis le Grand.

Le même jour Marien Badière, âgé de 25 ans, a comparu devant la cour sous l'accusation d'un vol commis avec violence sur un chemin public, ayant laissé des traces de blessures et de contusions; reconnu coupable sans circonstances atténuantes il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition.

Le 24, les nommés Mollard et Robellet, déclarés coupables du crime de viol avec circonstances atténuantes, ont été condamnés chacun à 6 ans de réclusion et à l'exposition; le nommé Michel, âgé de 18 ans, impliqué dans la même affaire et déclaré non coupable a été mis en liberté.

Le nommé Planus, forçat libéré, a comparu devant la cour d'assises du Rhône, dans l'audience du 25 courant, comme prévenu d'avoir assassiné à coups de hache et de couteau le sieur Jean Masson, vieillard de 70 ans, propriétaire-cultivateur, demeurant dans la commune de Breuil.

Déclaré coupable d'assassinat suivi de vol, Planus a été condamné à la peine de mort.

Cette affaire a clos la session de la cour d'assises du département du Rhône.

## F U I L L E T O N .

## LA GRIPPE ET LA NEIGE.

Depuis quelques jours on ne s'aborde plus qu'en tremblant et, en s'approchant, l'on ose à peine se parler, on ressemble tout à la fois à Lapie, à Leturc et à Bardou des trois Epiciers; on se regarde voir si l'on est pâle, si l'on est tranquille, enfin celui qui se croit le moins malade rompt le premier. — Comment ça va? — Pas bien. — Qu'as-tu donc? — Ah! ne m'en parles pas, j'ai la grippe; et toi? — Je sors d'en prendre; elle m'a quitté avant-hier. — C'est donc ça qu't'es si pâle. — Et toi, — et toi. — Ça fait-il bien mal? — On dit qu'il meurt beaucoup de monde; — t'en es bien revenu; — je ne te dis pas de partir, — c'est égal, j'vas m' coucher, adieu; — à revoir.

Voilà à peu près les conversations que l'on entend dans les rues; depuis huit jours; il est vrai que nous nous étions trop hâtés de chanter le retour du

Deux condamnations à mort ont été prononcées pendant cette session.

Dans la soirée du 26 de ce mois, une jeune fille domestique, nommée Marie, âgée de 23 ans, a été trouvée étendue et évanouie dans une allée de la rue Mercière. Elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu, après que les premiers soins lui eurent été prodigués par M. Malignon, pharmacien.

Un marchand colporteur, âgé de 38 ans, né en Savoie, a été arrêté ces jours derniers par la police comme prévenu d'escroquerie.

Dans la nuit du 25 au 26 de ce mois, quatre petites caisses en fer contenant chacune 100 feuilles de fer-blanc poli, d'une valeur d'environ 500 francs en totalité, ont été volées sous un hangard, quai d'Occident, au préjudice de MM. Bonnardet et Four, négociants, quai de l'Arsenal.

Le bruit court dans notre ville que la grippe fait des ravages affreux et que la mortalité est double et triple de ce qu'elle était ces jours derniers. Nous nous empressons de démentir ces bruits que la peur seule peut répandre. La mortalité, depuis le premier janvier, n'a pas excédé de douze celle des années précédentes.

Avant-hier, 27 courant, un cadavre a été retiré du Rhône, un peu au dessus de l'Abattoir; il a été reconnu pour être celui du sieur Bastard, âgé de 28 ans, journalier, demeurant à Perrache.

Bastard était atteint d'une maladie grave et douloureuse qui fait présumer qu'il se sera donné volontairement la mort.

Le nommé Roussillon, ayant déjà subi plusieurs condamnations pour vol, a été arrêté le 25 de ce mois sur la place des Cordeliers au moment où il déroba un manteau dans un hôtel garni.

printemps, de Flore et de Pomone. La déesse des fleurs et le dieu des frimats se sont pris de querelle, et il s'en est suivi une désorganisation dans les affaires célestes dont nous nous sommes tous ressentis.

L'ordre des saisons est interverti, l'anarchie règne dans l'almanach, M. Arago y perd son algèbre: l'hiver vient de recommencer; il est tombé de la neige ces jours derniers comme en plein décembre, notre population lyonnaise en a eu le frisson.

A vrai dire, l'hiver nous a pris en traître. Rien n'annonçait cette surprise. De toutes parts on se frottait les mains de contentement. On avait déjà vu des pois verts et des artichauts. Fiez-vous donc aux comestibles! Les primeurs mentent avec une étrange impudence.

Cet anachronisme atmosphérique doit avoir les conséquences les plus funestes pour Lyon et ses faubourgs, les amandiers s'en tiendront à leurs fleurs; les asperges ne monteront pas. Faute d'eau dans les deux rivières, les bateaux ne remonteront pas dutout, les vapeurs peuvent fumer... leur pipe; nous n'aurons point de fraises, les fruits et les mo-

Un événement malheureux est arrivé le 25 de ce mois, par la chute d'un tas de fer dressé le long d'un mur. Deux ouvriers ont été grièvement blessés et transportés immédiatement à l'hôpital.

Cet accident a eu lieu chez un marchand de fer du quartier de Bellecour.

Le 23 de ce mois, dans la soirée, une jeune personne gênée dans ses inclinations par ses parents et qui lui avaient attiré de la part de ces derniers des traitements peut-être trop rigoureux, a quitté la maison paternelle, sans qu'on ait su depuis ce qu'elle était devenue.

Voici une aventure récente à l'usage des voyageurs. La diligence de Paris à Lyon et celle de Lyon à Paris stationnaient à la porte de l'hôtel de Flandres, à Roanne. Il faisait nuit. Un Monsieur, après avoir fait préalablement charger ses effets sur la première voiture, au moment du départ, monte par mégarde dans la seconde, et ne s'aperçoit de son erreur qu'à la Palisse. Après avoir été sur le point de payer sa place pour Paris, il parvint à abandonner la diligence et à courir en patache à la recherche de ses bagages, à la grande hilarité de ses compagnons de voyage.

Plusieurs de nos abonnés du quartier de l'ouest nous prient de rappeler à l'autorité que deux compagnies ont placé leurs tuyaux pour l'éclairage au gaz dans les rues de cette partie de notre ville, et qu'il serait juste que cette amélioration réclamée depuis si long-temps par les habitants de ce quartier, fût mise à exécution.

Le Gymnase donnera, jeudi 2 avril, au bénéfice de M. Alexandre.

1<sup>o</sup> Le Chevalier de St-Georges ou le Mulâtre, vaudeville en 3 actes, par MM. Mélesville et Roger de Beauvoir (joué au théâtre des Variétés).

2<sup>o</sup> Indiana et Charlemagne, vaudeville en un acte,

des sont contremandés et semés aux calendes grecques. Cette année sera un rhume de cerveau de douze mois.

Adieu les roses du mois de mai, adieu les belles soirées du mois de juin; le mois de juillet s'écoulera sans que nous ayons quitté le coin du feu. Il serait plaisant de voir les lilas fleurir en octobre, et les cerises mûrir en novembre! La neige de ces jours derniers nous donne le droit d'attendre ces phénomènes et un bouleversement à des époques inaccoutumées.

Depuis cinq jours, Lyon s'est poudré à blanc, le coteau de Fourvière était couvert de fleur de farine comme les épaules d'un postillon de Lonjumeau, les trottoirs de la rue de la Préfecture ressemblaient à de longs rubans de satin moiré, et les pieds des passants avaient fait d'énormes accrocs à la robe éclatante de la place Bellecour.

Toutefois, cette parure était froissée, frippée comme les robes des souffleurs le lendemain du mardi gras, ou comme au retour de la promenade de St-Fond.

du théâtre du Palais Royal, par MM. Bayard et Dumanoir.

3. Un Vaudevilliste, comédie en un acte du théâtre de la Renaissance, par MM. Sauvage et Maurice St-Aguet.

Indépendamment du nom du bénéficiaire auquel nous ne doutons pas que le public prenne intérêt, la pièce du Chevalier de St-Georges qui a obtenu un immense succès à Paris suffirait pour remplir la salle. A jeudi donc la foule et les bravos.

Les souscripteurs pour la fondation philharmonique de Lyon se réuniront mardi prochain 31 mars dans la salle de la Bourse, à 6 heures du soir, pour s'entendre sur l'exécution de leur projet. On désire vivement voir à cette réunion non-seulement les souscripteurs, mais les personnes qui auraient à faire des propositions pour la construction d'une salle. Comme aucun plan n'est encore arrêté, il est probable qu'on accepterait les offres convenables qui pourraient être faites.

Le *Giaour*, grand opéra qui a été représenté et créé à Lyon, il y a un an, vient d'être joué avec beaucoup de succès sur plusieurs théâtres de la Hollande. On sait que la partition de cet opéra est de M. Boverly, ancien chef d'orchestre au Grand-Théâtre de Lyon. Quant au libretto, il est dû à la plume élégante et facile de M. Antoni Renal, l'un de nos plus spirituels écrivains Lyonnais.

L'éditeur, Hippolyte Souverain, vient de mettre en vente plusieurs ouvrages qui se recommandent à plus d'un titre aux lecteurs, et qui se trouvent à Lyon chez tous les libraires et dans les cabinets de lecture. (Voir aux annonces.)

## EXTRAITS DES JOURNAUX.

Le *Moniteur algérien* publie l'arrêté suivant : Nous, maréchal de France, gouverneur-général de l'Algérie,

Vu l'arrêté de M. le ministre de la guerre, portant création de commissaires civils dans l'Algérie; Attendu les circonstances de guerre;

Vu l'urgence,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Les districts de Bouffarich, du Hamise et de Philippeville sont déclarés en état de guerre.

Art. 2. Le directeur de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé : Comte VALÉE.

Les douairs et les zmelas d'Oran sont l'objet de la plus constante sollicitude de l'administration française. Outre la solde journalière qui, dans les circonstances ordinaires, leur a toujours suffi, ces tribus alliées ont reçu, l'année dernière, une subvention en orge, des grains pour semences et des hautes payes pour les chefs. Tout récemment, attendu l'état de guerre, et avant qu'aucune demande lui eût été adressée, le ministère de la guerre a au-

Après nous avoir permis de quitter nos manteaux, voici que le soleil s'avise de nous forcer à les reprendre et à nous précipiter dans le gouffre des chaussons de lisière.

Au spectacle, les ouvreuses de loges n'offriront plus de petits bancs, mais des chaufferettes.

Il faudra avoir recours aux calorifères pour dégourdir les salles; les donneurs de contre-marches auront l'onglée.

Le cas est grave : les légumes vont être hors de prix; les perdrix aux choux seront inabondables, et les cardons à la moelle resteront le mets privilégié des dieux et des gens d'argent.

Les rayons incertains d'un soleil pâle et malade ont bien fait mine de vouloir fondre cette neige extraordinaire; mais il ne faut pas s'y fier, demain ce sera encore à recommencer.

Nous sommes condamnés à tousser depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à la St-Sylvestre pour la rémission des sottises du temps.

Moscou et Saint-Petersbourg jouiront des bienfaits de l'été, et Lyon et Marseille des ennuis de

torisé la délivrance de rations de blé et d'orge pour la nourriture des hommes et celle des chevaux.

L'allocation faite aux cavaliers est indépendante de la ration de vivres et du complément de la ration de fourrages qui leur sont dues pendant toute la durée des opérations militaires auxquelles ils prennent part.

Les demandes du général Mustapha ben-Ismaël, arrivées après la décision ministérielle, ne comprennent pas même tout ce qui a été accordé à ses fidèles alliés.

Un triste événement a eu lieu le 3 de ce mois à Bouffarich. Un fourrier de grenadiers du 25<sup>e</sup> de ligne, qui faisait compter dans sa chambre environ cent paquets de cartouches, jeta imprudemment son cigare à côté de lui. Une trainée de poudre avariée, sur laquelle il est tombé, a aussitôt pris feu et fait sauter tout ce qui se trouvait dans la chambre, et jusqu'à la toiture du bâtiment. Un homme a été tué, et quinze blessés. Le fourrier et un sergent ont eu les yeux brûlés, et l'on craint qu'ils ne restent aveugles; plusieurs de ces malheureux succomberont, dit-on, à leurs blessures. L'explosion a eu lieu dans le voisinage du pavillon occupé par le général d'Houdetot, que cet événement a profondément affligé.

## FAITS DIVERS.

L'escadre française a donné un bal à bord du *Montebello*. Deux bateaux à vapeur servaient de pont pour les 1,200 invités à cette fête dont Smyrne gardera long-temps le souvenir.

On nous écrit d'Autun, le 22 mars :

Dans le courant de cette semaine, notre sol, si fécond en reliques archéologiques, qu'il suffit de le frapper du pied pour en faire sortir quelques débris, vient de nous donner encore un reste de l'époque gallo-romaine. Un ouvrier, tirant des pierres au bois *St-Jean*, à deux pas des portes d'Autun, a découvert, dans un champ appartenant à M. Grillot, la tombe d'une femme romaine.

Cette pierre, longue à peu près d'un mètre 15 centimètres, sur une largeur de 35 c., est brute excepté à l'extrémité, qui est profondément taillée et porte le relief d'une tête de femme. — Au-dessous on lit distinctement : MINVCIA.

Sous cette tombe, était couché un tout petit vase en terre jaunâtre, rempli de cendres. On l'a recueilli avec un anneau de cuivre tout brut.

Antoine Chapoton, ouvrier piqueur dans les puits de la Gerbaudière, dépendant de la concession du Gouzou, à Rive-de-Gier, a été retiré mort, le 19 mars, de la mine où il travaillait. Une pierre énorme, détachée de la galerie, est tombée sur le pauvre ouvrier, et l'a écrasé contre une des parois.

Le puits de la Beraudière, près St-Etienne, a été, le 25, le théâtre d'un accident non moins déplorable. Le nommé Jean-Baptiste Grangé, natif de Bourg (Loire), se rendait, à cinq heures du matin, à son travail, et passant par la fendue pour

l'hiver.

Les habitants des monts Krapach porteront des chapeaux gris et des redingotes de bazine, et la population de la France se retranchera derrière des peaux de moutons et des fourrures de renards.

Le Spielberg se réjouira avec des glaces au moka, et nos 86 départements se ranimeront avec du vin chaud parfumé de cannelle; trente-trois millions d'âmes vont être affligées d'un catarrhe affreux et étourdissant!

Pour nous remettre au courant des choses, nous n'avons plus qu'à nous resouhaiter la bonne année et à retirer le gâteau des Rois.

Pâques est reculé, ce ne sera plus Pâques, mais le jour de la Circoncision.

La neige de ces jours derniers a fait tout cela; c'est une glorieuse équipée!... Aye! aye! aye!... qu'est-ce que j'ai?... un frisson et des crampes. Malédiction! je suis grippé!

\*\*\*

arriver au fond du puits, est tombé dans le puisard, à une profondeur de 32 mètres. Deux lampes éclairaient ce précipice, mais le malheureux ne s'était point aperçu qu'il était ouvert. Il a été retiré sans vie.

Le 17, dans l'après-midi, le directeur de l'hôpital militaire de Thionville a mis fin à ses jours en se coupant les artères des bras après s'être frappé de plusieurs coups de couteau dans le ventre. On ignore encore la cause de ce suicide.

Il y a quelques années, un directeur de ce même hôpital s'était déjà fait sauter la cervelle.

La voûte d'une galerie souterraine qui communique, dit-on, du Palais-Royal aux Tuileries, vient de crever dans la rue de Rohan près la rue de Rivoli.

Quelques jours avant le carnaval, les outilles du desservant d'une commune de l'arrondissement de Caen, ont donné à cet ecclésiastique un charivari qui ne s'est terminé que le mardi gras. Une religieuse de la même localité, qui s'est trouvée en partage du charivari avec le curé, a porté plainte contre les auteurs de cette bruyante et injurieuse démonstration.

Cette démonstration, si l'on en croit le bruit public, aurait pris sa source d'abord dans des rapports officieux par la sœur contre le desservant, ensuite dans des faits de détournement de lettres confiées à la poste.

L'administration des postes d'une part, l'autorité judiciaire de l'autre, ont procédé à une information, et des poursuites sont, assure-t-on, dirigées à la fois contre le poste-piéton et contre le desservant de la commune dont il s'agit.

Des ouvriers, en creusant une route à l'entrée de la commune des Rouges Eaux, ont trouvé un cadavre humain enfoui sous terre. Depuis plusieurs années déjà, on s'est aperçu que trois personnes avaient disparu dans cette espèce de coupe-gorge qui conduit des Rouges-Eaux à Saint-Dié; on présume qu'elles y ont été assassinées. Ce cadavre serait probablement alors celui de l'une de ces victimes; des voleurs de grands chemins l'auraient enterré sur les lieux mêmes où l'assassinat aurait été commis.

On écrit d'Honfleur, 21 mars, au *Memorial de Rouen*:

« Aujourd'hui, un individu assez bien mis est descendu à l'hôtel du Cheval-Blanc, chez M. Berurier, où il s'est tué d'un coup de pistolet. Voici l'écrit qu'il a laissé: « J'ai jeté mes papiers à la mer dans le trajet du Havre à Honfleur, et celui qui me cherchera ne me trouvera pas. »

On vient de faire, dans la carrière à plâtre de la butte Chaumont une découverte assez curieuse. Les ouvriers, en creusant dans le sol, découvrirent un squelette dont les os furent promptement réduits en poussière; mais à côté, on trouva une bourse qui ne résista pas non plus à l'action de l'air et qui laissa à nu plusieurs pièces d'or d'un grand module, du temps de Louis XIII, et portant le double écusson, ainsi que d'autres pièces plus petites. Il y avait aussi une cuillère en cuivre, et une pipe fort ancienne, en terre cuite, à gros tuyau et à très petit fourneau. Tout porte à croire que ce squelette est celui de quelqu'un de ces reîtres ou soldats allemands attachés aux grands seigneurs de ce temps, qui aura été tué dans ce lieu isolé. En effet, ces reîtres avaient coutume de porter avec eux leurs cuillères; ensuite il convertissaient en pièces d'or, pour être plus facilement caché, l'argent qu'ils ramassaient. Quant à la pipe, elle ne pouvait appartenir qu'à un étranger, car eux seuls avaient l'habitude de fumer. Les pièces d'or ont été vendues par le propriétaire de cette carrière, et le prix en a été partagé entre tous les ouvriers.

On nous écrit de Saint-Etienne :

Pendant la nuit du 23 au 24 mars, un incendie très-violent a éclaté vers les trois heures du matin, dans la maison du sieur Meynard, propriétaire, rue de la Badouillère, et dans la partie qui donne

sur la rivière. Ici, le feu paraît avoir été communiqué à l'étage supérieur par la cheminée d'une buanderie qui se trouve au rez-de-chaussée. Il a rencontré des matières assez inflammables pour lui donner une grande intensité. Une partie des bâtiments n'a pu être sauvée à cause de l'insuffisance des moyens pour arrêter le feu, et ce n'est qu'après de très-grands efforts qu'on est parvenu à le concentrer dans la partie des bâtiments où il s'était déclaré.

On doit au zèle et au dévouement de la garnison, qui s'est rendue au premier cri sur le lieu du sinistre, de n'avoir pas à déplorer de plus grands désastres. La conduite du brave 56e est vraiment digne d'éloges; le colonel, le lieutenant-colonel et beaucoup d'officiers encourageaient les soldats de leur présence. Plusieurs ont reçu des blessures plus ou moins graves.

M. le procureur du roi, M. le maire et M. Colard, adjoint, étaient aussi sur les lieux. L'empressement et le zèle de ces magistrats ont également droit à nos éloges.

Heureusement les marchandises et la maison étaient assurées.

M. le ministre des travaux publics ayant chargé il y a quelque temps l'Académie des inscriptions et belles-lettres de la composition de l'inscription destinée à être placée sur une fausse baie nouvellement achevée du portail de l'église royale de St-Denis, ce corps savant vient de soumettre à l'approbation du ministre l'inscription suivante :

Sacrorum assertor, recidivis templa ruinis,  
Hæc instaurari, Napoleo voluit;  
Sed quæ restituit, non conditor ipse sepulchris,  
Exilio ante jacens quam peragatur opus.  
Successere operi reges; idem exitus illis.  
Et qui perfecit cœpta : Philippus erat.

AN M. DCCC. XL.

Traduction :

« Napoléon, le protecteur des monuments religieux, voulut relever de ses ruines ce temple, que deux fois on avait abattu; mais plongé dans l'exil avant que l'œuvre fût achevée, il n'eut pas lui-même pour tombeau ces sépulchres, qu'il fit réédifier; des rois, ses successeurs, continuèrent l'œuvre de Napoléon, mais ils eurent le même sort. Louis-Philippe seul vit achever la restauration de ce monument. »

Cette inscription sera placée auprès de celle que l'abbé Suger fit apposer sur la façade principale de l'église en 1840.

## TRIBUNAUX.

*Le parrain et le mioche.*

M. Sébastien Desperret est invité à prendre place sur le banc de la police correctionnelle, où l'amène une prévention de voies de fait. Il s'y dirige lentement, en s'écriant d'une voix pitoyable : « J'aurais bien du me casser les deux cuisses le jour où j'ai tenu ce mioche sur les fonts baptismaux ! »

M. Evrard, partie plaignante, expose que Desperret, qui est le parrain de son fils, a frappé cet enfant au point de lui occasionner des contusions, et lui a tiré les oreilles si fort qu'elles en ont saigné.

M. Desperret. J'avais le droit de corriger le mioche... un parrain est un second père.

Le petit Sébastien Evrard s'approche de la barre pour déposer. Il est âgé de huit ans. Il suce un bâton de sucre d'orge, ce qui empêche ses paroles d'être entendues du Tribunal. M. le président l'engage à remettre son sucre d'orge dans sa poche. L'enfant obéit à regret et en faisant une moue très prolongée.

M. le président : Voyons, mon petit ami, dites quels sont les coups que Desperret vous a portés.

L'enfant, pleurant. Il m'a battu, u... u... u...

M. le président : Où vous a-t-il battu ? avec quoi ?

L'enfant : Il m'a donné des grandes tapes sur les joues, sur les bras, sur le derrière... hi ! hi ! hi !... et puis il m'a tiré les oreilles... hi ! hi ! hi !...

M. le président : Ne pleurez pas ainsi, n'avez pas peur. Pourquoi vous a-t-il ainsi battu ?

L'enfant : Parce que j'avais renversé son tabac dans le feu... eu ! eu ! eu !...

M. le président : Est-ce que vous avez saigné quand il vous a tiré les oreilles ?

L'enfant : J'ai saigné tout plein... ça m'a fait tout plein de mal, na !

M. le président : Allez vous assooir.

L'enfant : Je peux-t'y manger mon sac d'orge ?

M. le président souriant : Oui, oui, certainement. (Au prévenu) Vous venez d'entendre la déposition de cet enfant... Comment expliquerez-vous la manière brutale dont vous l'avez frappé.

M. Desperret prend dans son chapeau un cahier fort peu rassurant par sa grosseur, et en commence la lecture : « L'homme n'est pas né pour vivre seul, » a dit un philosophe.

M. le président : Serrez le cahier dans votre poche et contentez-vous de répondre à mes questions.

Le prévenu : J'invoque le droit sacré de la défense..., je l'invoque au nom de l'article 1<sup>er</sup> de la Charte.

M. le président : Il ne s'agit pas de la Charte... Répondez, ou nous allons passer outre au jugement.

Le prévenu : Si j'avais pris un avocat, vous l'écouteriez... je sollicite la même faveur.

M. le président : Vous abusez de la patience du Tribunal... voulez-vous répondre, oui ou non ?

Le prévenu : Je courbe la tête... Oui, Monsieur, j'ai battu le mioche... j'en avais le droit et des raisons.

M. le président : Vous n'en aviez nullement le droit... Quant à des raisons, il ne peut pas en exister pour frapper un enfant de cet âge... vous moins que tout autre, qui êtes son parrain.

Le prévenu : A qui le dites-vous !... ah ! si j'avais su ce que c'était !... Moi qui déteste les enfants... les petits garçons surtout... Je croyais en être quitte pour mon nom de Sébastien que je lui avais donné tel que je l'ai reçu de mes ancêtres... mais ce n'est pas cela, Messieurs, ce n'est pas cela !... Tous les jours le mioche était chez moi... « Va voir parrain, va voir parrain, » lui disait sa mère à chaque instant... et le mioche venait, et il me demandait de quoi lui acheter des gâteaux, et il me faisait un tapage infernal, cassant mes chaises, salissant mes fauteuils, tirant la queue de mon chien et effarouchant mes serins... C'était à n'y pas tenir.

M. le président : Vous pouviez le renvoyer chez sa mère sans le frapper.

Le prévenu : Et l'impudence !... comptez-vous pour rien l'impudence ?... Je suis doux, je suis honnête, je suis un bon citoyen... J'aime le roi, j'aime le gouvernement... j'aime la garde nationale... mais je suis impatient : c'est mon seul défaut. Que le mioche reste chez lui... je ne veux plus du mioche... je ne suis plus son parrain ; je donne ma démission... Je lui retire mon nom de Sébastien... Qu'il s'appelle Thomas, comme son imbécile de père.

M. le président : Eu voilà assez... Si vous n'avez que cela à dire...

Le prévenu : Dam ! puisque vous ne voulez pas écouter ma défense.

Le Tribunal condamne M. Desperret à 50 francs d'amende.

## THÉÂTRES.

### GRAND-THÉÂTRE.

L'hiver est la saison la plus fructueuse pour les théâtres.

Nous nous garderons bien de parler de celui-ci, qui ne l'a pas été du tout; en vérité, nos artistes sont malheureux, vu le trop d'indispositions chez les uns, et le trop de santé chez les autres; jeudi le Grand-Théâtre a donné... RELACHE.

Nous allons tâcher aujourd'hui de contenter tout le monde, si c'est possible; d'abord nous plaindrons sincèrement les indisposés, nous plaindrons également les artistes consciencieux qui sont bien portants, et qui voudraient travailler leur art et se reproduire, et nous plaignons la direction qui en est la première victime.

Cependant le grand opéra en faisant apparition deux fois dans la même semaine a prouvé que l'activité allait renaitre un peu à ce théâtre. Les HUGUENOTS n'ont pas marché avec leur ensemble

accoutumé, acteurs, chœurs, orchestre et dansseurs, il y a eu de l'hésitation dans toutes les parties.

Le premier acte a marché passablement; au second M<sup>lle</sup> Joly a chanté l'air, *O beau pays de la Touraine* de manière à ce que de la salle on n'entendait pas un mot; il ne s'agit pas de filer des sons, il faut encore se faire comprendre. Le Serment et le chœur final ont laissé peu de chose à désirer.

Le 3<sup>me</sup> acte (*Le rataplan excepté* et le *Pas de Bohémiens* que Mlle Sophie Coignet ne devrait pas s'obstiner à danser), a fourni à Mlle Rieux et à M. Pouilley l'occasion d'un triomphe justement mérité; le beau duo entre Marcel et Valentine n'a bien laissé à désirer aussi. Le public a payé comptant ces deux artistes par deux salves d'applaudissements; c'est ce que nous avons eu de mieux exécuté dans la soirée.

Nous n'en dirons pas autant du 4<sup>me</sup> acte; nous avons vu le moment où St-Bras ne dévoilerait pas son projet aux conjurés, et nous conseillons à Nevers de ne pas tant viser à l'effet dans la scène où il brise son épée; le chœur des moines et le chœur de la bénédiction des poignards se ressemblent beaucoup de la grippe. Le duo final de la grande scène, entre Raoul et Valentine, a heureusement fait oublier les lacunes que les indispositions de mémoire et de larynx avaient occasionnées; au baisser du rideau on demandait le billet que l'on avait jeté sur la scène et Mlle Rieux est venue recevoir les bouquets et les bravos qu'elle avait mérités, en compagnie de M. Raoul.

Au 5<sup>me</sup> acte, M. Siran, qui jusque-là avait chanté plus convenablement qu'aux dernières représentations, a poussé trop fort dans son air *Courons aux armes*. Il ne faut pas viser à l'effet et croire que quelques notes de poitrine criées à tue-tête constituent tout un rôle; le public ne se laisse plus prendre à cela, et le ténor N<sup>o</sup>. 1 a dû s'apercevoir que celui qui veut trop prouver ne prouve rien. Le reste de l'acte a été très-convenablement. Le trio entre Pouilley, Mlle Rieux et M. Siran, a contenté tout le monde.

A propos, pourquoi le chœur de meurtriers ne se composait-il que de quatre hommes ?

Le Gymnase nous a donné hier soir une représentation au bénéfice de Mme Adam. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

Allez donc voir la compagnie anglaise; vous rirez, c'est sûr.

Ch. BERTAUD.

## Coulisses

.. Une lettre reçue hier de Paris nous annonce que le théâtre de la porte St-Martin est fermé et que la faillite de ce théâtre devait s'annoncer le lendemain.

.. On annonce pour mercredi la première représentation de *Gustave III* ou *le Bal masqué*. Cet opéra n'ayant pas été joué depuis trois ans, doit avoir l'attrait de la nouveauté.

.. Les théâtres de Bruxelles sont en faillite, mais le gouvernement belge étant venu au secours des artistes, ils ont été réouverts deux jours après, la troupe s'étant constituée en société.

.. Le Cirque-National de Paris monte en ce moment une pièce sur l'héroïque défense de Mazagan.

Nous apprenons aussi que le Gymnase-Lyonnais va mettre en répétition un ouvrage intitulé *les CENT VINGT-TROIS* ou *la Prise de Mazagram*.

Le Rédacteur responsable, PAUL PRÉAUD.

# ANNONCES.

## LIBRAIRIE.

*Les Mémoires d'un sans culotte Bas-Bretou*, par Émile Souvestre, viennent de paraître chez l'éditeur Hippolyte Souverain; un grand succès nous semble réservé à cette publication remarquable d'un écrivain accoutumé aux plus beaux succès littéraires.

Le nom seul d'Émile Souvestre nous dispense aujourd'hui de louer plus longuement *Les Mémoires d'un sans culotte*, qui seront bientôt entre les mains de tous les lecteurs de roman.

*Le Foyer de l'Opéra*, recueil de nouvelles et de récits, plus ou moins attachants, mais où brille un style toujours pur et élégant, est une œuvre de bon goût, une œuvre toute littéraire, due à la collaboration de MM. de Balzac, Alphonse Karr, Michel Masson, Léon Golzan, ce qui nous dispense encore de vous recommander, *Le Foyer de l'Opéra*, 4 vol. in-8.

A Lyon, chez tous les Libraires.

## OMNIBUS

### DU CITADIN ET DU VOYAGEUR,

POUR CONNAÎTRE

*Le Prix des Courses en Fiacre, Cabriolet, Omnibus, et le stationnement de ces diverses voitures;*

AUGMENTÉ

De la liste des Messageries pour tous pays, Bateaux à vapeur sur le Rhône et la Saône, Chemin de fer, etc.,

Et de celle des Hôtels, Bains, Cafés, Théâtres, Cabinets littéraires, Musées, Bibliothèques, Tribunaux, Administrations, et autres établissements utiles;

Avec un petit Indicateur des principaux Négociants.

IN-TRENTE-DEUX. PRIX : 50 CENTIMES.

EN VENTE, à la Librairie de Chambet aîné, quai des Célestins, angle de la rue d'Amboise.

## MANUEL GÉNÉRAL

De comptabilité financière, administrative, civile et commerciale;

SUIVI

DE LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE

DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS,

ARRONDISSEMENTS ET CANTONS DU ROYAUME,

AVEC LA DÉSIGNATION DES BUREAUX DE POSTE, DES RE-LAIS ET DE LA POPULATION,

EN VENTE:

A la Librairie de CHAMBET aîné, Quai des Célestins.



(2395) COMPAGNIE DES BAINS DU RONNE.

Le directeur-gérant des Bains du Rhône a l'honneur de prévenir le public que l'établissement est ouvert et que les billets de l'ancien établissement seront reçus par lui jusqu'au vingt-cinq juin prochain.

40 Fr. PAR AN  
Pour Paris.

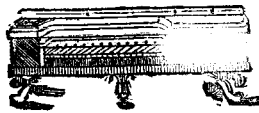
# LE CAPITOLE,

48 Fr. PAR AN  
Pr les Dép.

JOURNAL PARAISSANT TOUS LES JOURS.

## Principes Politiques :

LA LIBERTÉ de la France et sa GRANDEUR.  
LA LIBERTÉ, mais pour tous les citoyens français, tous éligibles, tous électeurs, tous égaux devant la loi.  
LA GRANDEUR, mais comme avant Waterloo, avec notre position de puissance du premier ordre et nos frontières naturelles du Rhin.  
En résumé, à l'intérieur, à l'extérieur, la FRANCE libre et forte, l'intérêt du PEUPLE et le souvenir de NAPOLEON.  
On s'abonne directement, et par correspondance, au Bureau du *CAPITOLE*, rue Saint-Pierre-Montmartre, 17; chez les principaux Libraires, et à tous les bureaux de Poste et de Messageries sans augmentation de prix. (Toute demande doit être affranchie.)



## A VENDRE.

Un beau PIANO D'ERARD,  
à 6 octaves, s'adresser à M.  
Bader, rue des Bouchers 26 au  
1.<sup>er</sup>

## GUÉRISON

DES

## Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES:

*Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice dans le sang et des humeurs.*

Par le Sirop Dépuratif-Végétal de Séné.

Extrait du Codex Medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FR. LE 1/4.

S'adresser à LYON à la PHARMACIE de la rue du PALAIS-GRILLET, n. 23.

A SAINT-ÉTIENNE, à la PHARMACIE-CHERMEZON, rue de la COMÉDIE.

CARLIER aîné, ayant été teneur de livres, pendant environ huit ans, dans la maison de MM. Favrel et Comp., rue du Caire, n. 30, et dans celle de MM. Javal et Comp., rue du Faubourg Saint-Martin, n. 82, à Paris, pouvant justifier de sa capacité, moralité et probité, désire trouver un emploi dans sa partie, soit pour quelques heures de la journée, soit pour l'emploi de tout son temps. S'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau du journal.

## A LOUER OU A VENDRE.

Jolie petite maison à louer ou à vendre, située Montplaisir, près de la Guillotière, route de Grenoble.

S'adresser à M. Rivière, au dit lieu.

On donnera toutes les facilités pour les paiements

## A VENDRE DE SUITE.

Un fonds de cabaret, jouissant d'une belle clientèle, situé sur le plateau de la Croix-Rousse. S'adresser au bureau du journal.

SOMMÉ



BOTTIER,

Rue Royale, n. 25 à Lyon,



Ci-devant rue Saint-Martin, 42, à Paris, désirant se fixer à Lyon et voulant se faire une clientèle en achetant et ne vendant qu'au comptant, prévient le public qu'il peut donner les chaussures les mieux conditionnées aux prix suivants:

Bottes de premier choix, faites d'avance, à toute épreuve.	18 f. » c.
Bottes de même qualité de commande, fortes ou fines.	19 »
Bottes en veau suisse, dit <i>castor</i> .	22 »
Remontage fin ou fort.	13 »
Ressemelage de bottes.	6 50
Souliers pour hommes, de 7 à 9	9 »
Souliers d'enfants à la russe ou autres, de 3 à 5	5 »
Souliers pour dames, escarpins en chèvre.	5 »
Souliers forts en veau ou en chèvre.	5 50

On peut visiter la marchandise, et l'on verra qu'il n'y a qu'une forte vente qui puisse encourager le sieur SOMMÉ à donner des bottes à ce prix.

## PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE,

Contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Coqueluches, Asthmes et Maladies de Poitrine.

## RACAHOUT DES ARABES.

Seul aliment approuvé pour les Convalescents, les dames, les enfants et toutes les personnes faibles de l'estomac.

Au dépôt général de la Pharmacie des Célestins; chez Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve, à Lyon.

## De Poitrine.

### GUÉRISON DES RHUMES, TOUX ET CATARRHES,

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations et toutes les maladies de poitrine sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du sirop de Stœchas d'Arabie. La haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 francs et 2 francs le flacon, à la pharmacie de Perenin, rue Palais-Grillet, 23, à Lyon.

## HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois. A toutes heures dîners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte; grande rue Mercière, n° 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.